

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI, B. SATORRE-WEBER et N. SCHNEUWLY

MM. A. BODMER, E. CUENDET, N. DE FELICE, G. DEPRES, A. GERVAIX, O. GIRARDET, G. KALEAS, H. LINDER, K. MÄDER, J. METRAL, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

Mme C. PAHNKE, Maire

M. P. HORNUNG, Conseiller administratif

M. B. GIRARDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général

Mme E. LEGORATTO HABIB, Cheffe du service administratif

M. C. GRODECKI, Chef du service bureautique.

Compte tenu de la situation sanitaire (COVID-19), la séance n'est pas publique. Elle est diffusée en ligne depuis le site internet de la commune.

La séance est ouverte par **M. Mäder** à 18h.30.

M. Mäder préside la séance en tant que doyen d'âge, jusqu'à la désignation du nouveau Président du Conseil municipal.

Allocution de M. le Président avant l'installation du Conseil municipal

Avant de procéder à l'installation du Conseil municipal, je tiens à remercier et féliciter le Conseil administratif et bien sûr les collaborateurs de la Mairie pour l'excellent travail accompli durant cette période de semi-confinement.

Je suis conscient qu'en plus du travail habituel, il aura fallu gérer les problèmes inhérents à la crise.

Je suis d'autant plus heureux de vous voir toutes et tous en bonne santé. J'espère qu'il en est de même pour vos proches.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus.

Pour la bonne tenue des séances, il est d'usage de se tutoyer et de s'appeler par nos prénoms (sauf décision du Président du Conseil municipal), ce qui est déjà arrivé une fois.

I. LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

M. le Président donne lecture de l'Arrêté du Conseil d'Etat relatif à la validation des élections des Conseils municipaux du 9 avril 2020.

II. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Président donne lecture de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui précise que :

Avant d'entrer en fonctions, les Conseillers municipaux, en séance du Conseil municipal, prêtent serment :

- a) entre les mains du Maire s'il préside le Conseil municipal,*
- b) entre les mains du doyen d'âge dans les autres communes,*
- c) en cours de législature, entre les mains du Président du Conseil municipal.*

La formule de serment est la suivante :

Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

M. le Président demande à chaque membre du Conseil municipal à l'appel de son nom de prêter serment en disant « je le jure » ou « je le promets ».

Il est pris acte que tous les Conseillers municipaux présents sont dûment assermentés conformément à la loi.

Allocution de M. le Président

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Cher amis,*

Je tiens également à saluer ici l'implication de tous nos collègues, toutes listes électorales confondues, qui n'ont pas été élus. Il n'est pas rare, comme l'indiquait récemment un article de la Tribune de Genève, de devoir faire appel à eux en cours de législature. Ces « viennent-ensuite » font partie de la politique de notre commune. Il nous appartient de les intégrer au mieux afin qu'ils puissent prendre le relais, le cas échéant, dans les meilleures conditions.

A partir de maintenant, le nombre de voix obtenues aux élections ne compte plus. Nous n'en avons plus qu'une.

Nous avons chacun sur notre table, un micro, un verre et de l'eau, y compris le Conseil administratif. Ici, pas d'élite, mais simplement des citoyens de bonne volonté prêts à travailler ensemble pour le bien de ce beau village.

Nos administrés attendent de nous un engagement de tous les instants, de la probité et, ce que nous avons promis, il va falloir le tenir !

Pour clôturer cette première partie, je tiens à vous dire que je suis honoré d'avoir ouvert cette première séance en tant que doyen d'âge. J'imagine que ma prochaine mission officielle risque bien d'être celle de devoir casser la Marmite.

Je vous souhaite une belle et agréable législature 2020-2025.

Et que vive Coligny.

III. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir soumettre une proposition pour le poste de Président.

M. J. Munier propose la candidature de **Mme M.-F. Asensio**.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Mme M.-F. Asensio est élue au poste de Présidente du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

M. Mäder passe la Présidence à **Mme M.-F. Asensio**.

Mme la Présidente procède à l'assermentation de **M. Mäder**, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Il est pris acte que M. Mäder est assermenté conformément à la loi.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir soumettre une proposition pour le poste de Vice-Président.

Mme Meylan Favre propose la candidature de **M. Mäder**.

Mme le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

M. Mäder est élu au poste de Vice-Président du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir soumettre une proposition pour le poste de Premier Secrétaire.

M. J. Munier propose la candidature de **Mme Satorre-Weber**.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Mme Satorre-Weber est élue au poste de Première Secrétaire du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir soumettre une proposition pour le poste de Deuxième Secrétaire.

Mme Meylan Favre propose la candidature de **M. De Felice**.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

M. De Felice est élu au poste de Deuxième Secrétaire du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

Le Bureau du Conseil municipal sera composé pour la première année de législature, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, de :

Mme Marie-France Asensio, Présidente

M. Kurt Mäder, Vice-Président

Mme Brigitte Satorre-Weber, Première Secrétaire

M. Nicolas De Felice, Deuxième Secrétaire

IV. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS

Mme la Présidente donne lecture des articles 59, 60 et 61 du règlement du Conseil municipal.

Article 59

Lors de sa première séance de chaque législature, le Conseil municipal procède à la nomination des commissions permanentes pour la durée de la législature.

Il en désigne les membres, en veillant à assurer à chaque parti ou groupe composant le Conseil une représentation équitable sur l'ensemble de ces commissions.

Il en désigne également les Présidents et les Vice-présidents pour la durée de la législature.

Article 60

En sus des commissions permanentes, le Conseil municipal peut en tout temps désigner des commissions temporaires pour l'étude de problèmes particuliers (commission ad hoc).

Article 61

Aucune commission désignée conformément aux articles 59 et 60 du présent règlement ne peut comprendre plus de 7 membres du Conseil municipal.

Mme la Présidente donne ensuite lecture du nom des membres remplissant les rôles de Président, Vice-Président et commissaires des différentes commissions.

Mme la Présidente demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la composition des commissions permanentes par un vote global.

La constitution des commissions permanentes du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité des membres présents.

V. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à **M. Hornung**.

M. Hornung informe que le Conseil administratif, lors de la première séance de cette législature qui s'est tenue le 2 juin 2020, a désigné Mme Catherine Pahnke, en tant que Maire, et lui-même comme Vice-Président, pour la période allant du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme le Maire**.

Mme le Maire indique que le Conseil administratif s'est réparti les dicastères lors de sa première séance. La répartition est la suivante :

Mme Pahnke

Sécurité – Finances – Communication, manifestations et information – Ecoles – Informatique - Déléguée à la défense militaire et économique – Personnel de la sécurité – Recours taxe professionnelle.

M. Hornung

Social – Culturel – Urbanisme – Environnement, agriculture et énergie – Personnel administratif et des archives – Etat-civil – Délégué à la petite enfance. Représentant au Comité du Manoir – Représentant à l'Association du Foyer St-Paul – Représentant à l'Association du Théâtre « Le Crève-Cœur ».

M. Girardet

Sports – Constructions – Entretien des bâtiments – Routes, canalisations et espaces publics – Personnel des routes, des parcs et de l'entretien des bâtiments - Représentant au Comité du Centre sportif de Cologny.

Mme le Maire

a) Publications

Les nouveaux membres du Conseil municipal ont trouvé sur leur place des publications éditées lors de la précédente législature, à savoir la réédition de l'ouvrage « Cologny » de Paul Naville, la plaquette « Mairie de Cologny le Gerdil », et le guide « Le développement durable au détour du chemin ».

b) Matériel informatique

Les Conseillers municipaux qui ont souhaité recevoir du matériel informatique l'ont trouvé sur leur place.

c) Accès à CMNet

Un pli confidentiel, dans lequel un code d'accès est mentionné, est remis aux Conseillers municipaux qui n'ont pas encore d'accès à CMNet.

Cette plateforme informatique est destinée à l'usage exclusif des membres du Conseil et sur laquelle tous les documents concernant les séances de commissions et du Conseil municipal, à savoir les convocations, les procès-verbaux et les annexes aux documents précités, sont adressés.

VI. COMMUNICATIONS DE MME LA PRESIDENTE

Mme la Présidente

- a) La prochaine réunion du Bureau du Conseil municipal aura lieu le lundi 15 juin 2020 à 18h.30.
- b) La commission des finances se réunira le mardi 16 juin 2020 à 18h.30.
- c) La séance du Conseil municipal avant la pause estivale aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à 20h.00.

Allocution de Mme la Présidente

Madame le Maire,
Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
Chers amis et collègues,

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez pour ce poste à responsabilité. C'est avec beaucoup de fierté et d'émotion que je l'accepte. Etant la 8ème Présidente depuis 1983, je compte bien ne pas vous décevoir et tiens à encourager mes collègues féminines ici présentes pour continuer à porter ce flambeau durant les années à venir.

Cela fait treize ans que j'ai rejoint le Conseil municipal de Cognoy et vingt ans que je suis installée avec ma famille dans cette commune que je chéris particulièrement.

Le doyen de notre Conseil municipal nous a fait prêter serment et je lui ai rendu la pareille, il y a quelques instants. Ceci n'est pas anodin à mes yeux, car lorsque j'ai été élue pour la première fois, j'ai eu la chance d'être guidée par **Kurt Mäder**, qui m'a encouragée et soutenue dans mes premiers pas de Conseillère municipale, il reste encore fidèle à sa gentillesse en tant que vice-président, cela m'est très précieux, et je lui en suis infiniment reconnaissante.

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer **Jules Munier** qui m'a précédé dans cette fonction, qui a placé la barre très haut, et qui a su faire régner une bonne atmosphère mélangeant discipline et plaisanteries en dosages parfaitement maîtrisés. Dès lors, je me réjouis à nouveau de l'entendre s'exprimer en tant que Conseiller municipal.

Je félicite **Pascal Hornung** qui s'est hissé au siège de Conseiller administratif, et tiens à lui souhaiter bonne route dans l'exercice de ses fonctions. Il pourra j'en suis sûre, compter sur l'appui et la collégialité de ses deux équipiers qui ont déjà une bonne expérience en matière d'exécutifs.

J'embrasse mon époux Miguel qui me soutient et m'encourage depuis de nombreuses années, et me donne l'envie d'avoir envie, et ainsi continuer à m'investir pour ma commune

Ce soir, j'ai aussi une pensée particulière pour nos amis et collègues dont le mandat s'est terminé ou non renouvelé, avec lesquels nous avons passé de bons moments, je ne les oublierai pas, ils sont au nombre de neuf et je les nomme à présent : Cristiana Juge, Nicolas Chanton, Didier de Montmollin, Grégoire Gency, Xavier Henriod, Richard Lefebvre, Philip Ravessoud, Carine Salibian-Kolly et Jasmine von Spee Bodmer.

Nous voilà réunis dans une salle aménagée spécialement pour notre nouveau conseil municipal, je remercie Notre secrétaire général, **Monsieur Vella**, qui a accédé à la demande de modifier la configuration de la salle, afin que je puisse adresser mes salutations les plus cordiales à vous autres, nouveaux élus, nouvellement engagés pour votre commune.

Des dossiers importants sont en marche, alors je vous engage vivement à les découvrir si ce n'est déjà fait, de ne pas hésiter à poser des questions, que ce soit à nos administrés ou à vos collègues des commissions dans lesquelles vous avez choisi de siéger.

Je terminerai sur une réflexion d'une relation que je connais depuis quelques années, dont ses pensées ont fait l'objet d'un Edito. J'en ai changé quelques mots, pour les adapter à notre conseil, mais le fond reste le même.

« Nous voici doté d'un nouveau Conseil municipal, pas tout neuf, mais différent du précédent. Et justement, de part et d'autre, on annonce s'engager, être à l'écoute et prêt à discuter.

Des compromis pointent à l'horizon politique, mais dans un compromis, il n'y a en principe pas de vainqueur. Des observateurs doctrinaires jugeraient que les parties ont abdiqués, mais les optimistes, et il faut l'être en politique, estiment qu'il n'y a eu que des vainqueurs, puisqu'une partie des projets de chaque camp est retenue. Un compromis comporte une part de gain et une part de frustration. Il apparait un peu cahin-caha, mais comme dans la marche, on avance.

La marche à pied est en effet une succession de déséquilibre sur un pied et de chutes en avant. Le cheminement n'est pas forcément rectiligne, mais on progresse et découvre des paysages inconnus.

L'Essentiel est de bouger. C'est ce que répètent à tout bout de champ les conseillers en santé, sinon l'organisme se sclérose. Rien de pire que le calme plat pour pouvoir avancer. C'est pourquoi les discussions en politique sont longues, âpres parfois, mais si le respect d'autrui et l'écoute sont là, alors on avance.

Et pourquoi toujours avancer, changer ce qui parait aller bien ? Tout simplement parce que la nature humaine peut et doit être perfectionnée. Il y a toujours des inégalités à améliorer, des laissés pour compte à aider ou guider. Il y a des raisons historiques à cela mais aussi des événements extérieurs venus du monde entier, qui nous relient tous sur cette terre, plus ou moins fortement.

Le chemin vers une société idéale d'entraide, de solidarité et surtout de respect de l'autre est infini. Le monde change, évolue, il est en perpétuelle création. Mais l'espoir vers un avenir meilleur est éveillé. Alors en route vers des compromis acceptés par tous. »

Léopold Borel, 2 juin 2018

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 19h.00.

Séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020

Prestation de serment des membres du Conseil municipal

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

il est procédé à l'assermentation des Conseillères et des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge Monsieur Kurt Mäder, lors de la séance du 2 juin 2020.

La présidente élue, Madame Marie-France Asensio, reçoit ensuite le serment du doyen d'âge.

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par les Conseillères et les Conseillers municipaux suivants :

Mesdames	Marie-France	Asensio
	Catherine	Chappuis Marotta
	Marina	de Planta
	Amanda	Guerreiro
	Sarah	Meylan Favre
	Marie	Sales Rozmuski
	Brigitte	Satorre-Weber
	Nathalie	Schneuwly

Messieurs	Alexandre	Bodmer
	Edouard	Cuendet
	Nicolas	De Felice
	Guillaume	Depres
	Alain	Gervaix
	Olivier	Girardet
	Georges	Kaleas
	Hans	Linder
	Kurt	Mäder
	Jérôme	Métral
	Jules	Munier
	Luc	Munier
	Frédéric	Turrettini

Séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020

Election du Bureau du Conseil municipal

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

a élu

les membres suivants afin de constituer le Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021 :

Présidente du Conseil	: Mme Marie-France Asensio
Vice-Président du Conseil	: M. Kurt Mäder
Première Secrétaire du Conseil	: Mme Brigitte Satorre-Weber
Deuxième Secrétaire du Conseil	: M. Nicolas De Felice

Séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020

Désignation des commissions

Conformément à l'article 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (20 voix)

De désigner les membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025, conformément à la liste annexe, faisant partie intégrante de la présente décision.

REPARTITION DES DICASTERES

LEGISLATURE 2020-2025

DICASTERES M. GIRARDET

DICASTERES M. HORNUNG

DICASTERES MME PAHNKE

CONSTRUCTIONS	CULTURE	COMMUNICATION, INFORMATION & MANIFESTATIONS
Prés. Mme S. MEYLAN FAVRE Vice-Prés. Mme M. DE PLANTA Comm. Mme B. SATORRE-WEBER M. O. GIRARDET M. J. MÉTRAL M. H. LINDER M. F. TURRETTINI	Prés. M. E. CUENDET Vice-Prés. M. A. GERVAIX Comm. Mme M.-F. ASENSIO Mme A. GUERREIRO Mme M. SALES ROZMUSKI M. N. DE FELICE M. G. DEPRES	Prés. Mme B. SATORRE-WEBER Vice-Prés. Mme C. CHAPPUIS MAROTTA Comm. Mme M.-F. ASENSIO Mme M. SALES ROZMUSKI M. G. KALEAS M. K. MÄDER M. H. LINDER
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE & ENERGIE	ECOLES
Prés. M. K. MÄDER Vice-Prés. Mme N. SCHNEUWLY Comm. Mme A. GUERREIRO Mme B. SATORRE-WEBER M. A. GERVAIX M. J. MÉTRAL M. L. MUNIER	Prés. M. N. DE FELICE Vice-Prés. Mme A. GUERREIRO Comm. Mme S. MEYLAN FAVRE Mme N. SCHNEUWLY M. A. BODMER M. H. LINDER M. G. KALEAS	Prés. M. J. MÉTRAL Vice-Prés. M. J. MUNIER Comm. Mme M.-F. ASENSIO Mme C. CHAPPUIS MAROTTA Mme S. MEYLAN FAVRE M. A. BODMER M. G. DEPRES
ROUTES & ESPACES PUBLICS	SOCIAL	FINANCES
Prés. M. O. GIRARDET Vice-Prés. M. L. MUNIER Comm. Mme M. DE PLANTA Mme S. MEYLAN FAVRE M. G. DEPRES M. J. MÉTRAL M. F. TURRETTINI	Prés. Mme C. CHAPPUIS MAROTTA Vice-Prés. M. F. TURRETTINI Comm. Mme B. SATORRE-WEBER M. A. BODMER M. E. CUENDET M. N. DE FELICE M. H. LINDER	Prés. M. J. MUNIER Vice-Prés. Mme M. SALES ROZMUSKI Comm. Mme M. DE PLANTA M. A. BODMER M. E. CUENDET M. O. GIRARDET M. L. MUNIER
SPORTS	URBANISME & DEVELOPPEMENT	SECURITE
Prés. Mme M.-F. ASENSIO Vice-Prés. Mme M. SALES ROZMUSKI Comm. Mme N. SCHNEUWLY M. G. DEPRES M. A. GERVAIX M. K. MÄDER M. J. MUNIER	Prés. M. A. GERVAIX Vice-Prés. M. G. KALEAS Comm. Mme M. DE PLANTA Mme M. SALES ROZMUSKI M. A. BODMER M. E. CUENDET M. N. DE FELICE	Prés. M. F. TURRETTINI Vice-Prés. M. K. MÄDER Comm. Mme C. CHAPPUIS MAROTTA Mme A. GUERREIRO Mme N. SCHNEUWLY M. J. MUNIER M. L. MUNIER